

La Politique d'innovation de l'UE

L'innovation est un moteur important de l'Union européenne qui doit lui permettre d'accroître sa compétitivité, de garantir la croissance et de créer des emplois pour rivaliser avec les autres puissances de la scène internationale. Le potentiel d'innovation de l'UE est énorme, grâce notamment à sa diversité culturelle et au marché unique. Les produits et services innovants bénéficient de débouchés importants.

La Politique européenne de l'innovation touche à plusieurs domaines politiques et requiert une mise en œuvre transdisciplinaire aux niveaux régional, national et européen. Des actions coordonnées sont requises pour éviter un émiettement et une fragmentation de la Politique et par conséquent, éviter que les divers instruments disponibles ne donnent des résultats suboptimaux.

La Commission publiera à l'automne prochain le très attendu Plan européen pour l'innovation. La Présidence belge contribuera à orienter les débats entre les États membres sur ce sujet important, qui figure d'ailleurs en bonne place à l'agenda du Sommet européen de l'automne prochain.

Contexte & feuille de route de la Politique européenne de l'innovation

En 2000, la stratégie de Lisbonne prévoyait de faire de l'UE une des économies les plus dynamiques et les plus performante à l'horizon 2010. L'innovation constituait déjà l'un des principaux piliers de cette transformation. En 2005, la stratégie de Lisbonne a été infléchie afin de garantir les objectifs d'emploi et de croissance. L'accent a été mis sur une politique d'innovation ambitieuse et les PME, qui contribuent pour une part significative à l'économie européenne, ont été favorisées.

En 2006, le rapport Aho a conclu que le potentiel d'innovation de l'UE n'était pas encore suffisamment exploité et que le soutien à l'innovation dans le monde de l'entreprise devait être amélioré. La stratégie d'innovation élargie («broad-based innovation strategy»), qui en a découlé, a développé des mesures de soutien aux niveaux régional et national et dix priorités ont été définies dans une feuille de route pour la mise en œuvre d'actions tant au niveau national qu'europeen: parmi ces actions, citons l'amélioration des systèmes éducatifs, la création d'un Institut européen d'innovation et de technologie, les efforts pour rendre le marché du travail plus attractif aux yeux des chercheurs, la facilitation de la transmission des connaissances entre les universités et l'industrie, l'adaptation des règles relatives aux aides publiques à la recherche et à l'innovation. L'UE travaille également à une nouvelle stratégie de protection de la propriété intellectuelle et à une stratégie destinée à favoriser la naissance de marchés porteurs d'innovation («Lead Markets»).

En 2009, Année européenne de la créativité et de l'innovation, la Commission a réalisé une évaluation de sa stratégie de 2006. Une consul-

tation publique a été tenue sur l'efficacité de la politique d'innovation européenne. Les résultats de cette consultation serviront de base au nouveau Plan pour l'innovation que la Commission européenne (Mme Geoghegan-Quin, Commissaire chargée de l'innovation et de la recherche et M. Tajani, Commissaire chargé de l'industrie et de l'entrepreneuriat) présentera à l'automne 2010.

Plusieurs événements et tendances, au premier titre desquels la crise financière et économique, le changement climatique, les modifications démographiques et l'approvisionnement énergétique, mettent la politique d'innovation et de recherche à l'épreuve. Le nouveau Plan européen pour l'innovation doit rassembler les conditions d'un développement durable et constituera une partie clé de l'agenda de la réforme européenne.

Évaluation de la Politique européenne d'innovation actuelle

L'évaluation de la politique d'innovation a révélé que, malgré la réalisation effective de la plupart des actions prévues, il existe encore des entraves importantes à l'innovation dans l'UE. Ces obstacles peuvent être dépassés grâce une action coordonnée de l'UE et des États.

Le cadre de l'innovation

L'UE peut s'appuyer sur la nouvelle réglementation en matière d'innovation et sur le processus de normalisation. La politique de normalisation a été transformée en un processus ouvert, orienté sur le marché, l'accès au marché unique ayant été simplifié. Un environnement favorable aux PME a été créé grâce à la mise en œuvre du Small Business Act (loi sur les petites entreprises).

Plusieurs initiatives phares ont été lancées, à l'image de l'initiative «Lead Markets» qui identifie les marchés où l'innovation est à la fois nécessaire et possible, ou encore l'initiative pour la «Formation et l'éducation tout au long de la vie», considérée comme une priorité politique ou encore le renforcement de la collaboration entre les entreprises et les institutions, sous la forme de clusters de partenariats publics-privés. Au sein de ces «clusters», les acteurs de l'innovation peuvent coopérer et échanger des informations à différents niveaux.

Au niveau des États également, la politique de cohésion doit conduire à une amélioration de l'innovation. Par ailleurs, la transposition de la directive européenne «services» par les États membres devrait créer un environnement plus favorable au monde de l'entreprise.

Enfin, l'Institut européen d'innovation et de technologie vise à promouvoir l'innovation en facilitant le rapprochement entre les mondes de l'éducation, de la recherche et de l'entreprise. L'ensemble de ces initiatives doit permettre à l'UE de faire face à défis actuels et futurs de manière efficace et innovante.

L'innovation pour le climat et l'environnement

Une série de nouvelles règles et plans d'actions adoptés au niveau européen visent à stimuler l'innovation dans l'industrie et le monde de l'entreprise, afin de répondre aux exigences et aux objectifs fixés par la Stratégie de l'UE pour 2020. L'UE a ainsi adopté une nouvelle réglementation concernant les émissions de gaz des automobiles, la directive relative au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (qui encourage l'innovation de la production d'énergie renouvelable) ou encore le Plan d'action pour une consommation, une production et une industrie durables. Ce dernier prévoit la création d'un cadre législatif harmonisé et intégré qui favorise l'innovation qui peut résulter en des produits ou processus efficaces d'un point de vue énergétique et respectueux de l'environnement.

Le soutien financier

L'UE souhaite développer et mettre en œuvre les divers instruments financiers dont elle dispose pour soutenir l'innovation.

Il s'agit en premier lieu du septième Programme cadre (2007-2013), dont l'enveloppe budgétaire pour la recherche et l'innovation est de 54 milliards d'euros. Le Programme cadre prévoit également le renforcement de la coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI), un risk-sharing financing facility (processus de partage des risques) ayant été créé pour financer les projets de recherche fortement à risques.

Les fonds structurels de la Politique de cohésion sont également disponibles pour le développement régional, ainsi que les fonds de la Politique de développement rural pour le développement de nouveaux produits, processus et technologies dans le secteur agro-alimentaire.

Les marchés publics sont encouragés, ce qui peut conduire à l'encouragement de la demande en innovation et avoir des répercussions positives non négligeables.

Enfin, le secteur du capital à risque européen joue un rôle important dans le financement de l'innovation. Force est de constater que le marché des préfinancements flexibles connaît aujourd'hui des défaillances structurelles. Les investisseurs privés se font rares et les rendements bas demeurent problématiques.

Le Plan européen d'innovation

En décembre 2008, le Conseil européen a appelé au lancement d'un Plan européen pour l'innovation qui remplisse toutes les conditions d'un développement durable et qui s'investisse dans toutes les technologies les plus importantes de l'avenir, parallèlement au développement de l'espace de recherche européen et à la réflexion sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne après 2010.

La Commission doit présenter ce plan très attendu en septembre 2010. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 récemment adoptée, et vise à une croissance intelligente, durable et inclusive. La Stratégie Europe 2020 définit le secteur de la connaissance et de l'innovation

comme l'un des domaines d'action clé, par le biais notamment de son initiative phare, «l'Union de l'innovation», et l'adoption de l'objectif de 3 % dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation.

Le Plan européen pour l'innovation recentre la politique d'innovation sur les problèmes sociaux actuels (changement climatique, santé, évolutions démographiques). La mise en œuvre est envisagée très largement, englobant les secteurs technologiques et non technologiques, les secteurs public, privé et tertiaire. La priorité est donnée au partenariat et à la coordination entre l'offre et la demande, mais aussi entre les différents niveaux (UE, États, régions, niveau international) et entre les différents domaines politiques (recherche, innovation, éducation, industrie, environnement, énergie, transport, santé et TIC). Le Plan traite également de l'Espace de recherche européen, de la réalisation du marché unique pour la recherche et l'innovation et de la mise en place de partenariats innovants européens et de nouveaux instruments financiers.

À l'occasion du sommet de l'automne 2010, le Conseil européen abordera le thème «Recherche, développement et innovation», et accordera une attention particulière à la question de savoir comment stimuler le potentiel d'innovation de l'Europe à la lumière des défis actuels.

Le Conseil Compétitivité du 11-12 octobre 2010 sera chargé de préparer les discussions du Conseil européen et d'apporter les éclairages nécessaires.

Calendrier des événements

2 juillet 2010

'Innovation and Enterprise: The role of socio-economic players'
(Comité économique et social européen)

15-16 juillet 2010

Conseil informel Industrie Recherche (organisation : Industrie = Région wallonne, Recherche = Région de Bruxelles capitale)

14 septembre 2010

Séminaire «De la connaissance à la compétitivité» - quels moyens (propriété intellectuelle, normes et marchés publics) pour encourager l'innovation et la compétitivité de l'économie ? (organisation : SPF Économie)

5 octobre 2010

Séminaire Innovation avec des comités économiques et sociaux belges et européens

11-12 octobre 2010

Conseil compétitivité

Octobre

Conseil européen - Recherche et Innovation

29 octobre 2010

Conférence européenne INNOVA (Liège)

26-26 novembre 2010

Conseil compétitivité

10 décembre 2010

Conseil compétitivité